

LE PRÉFET

Foix, le 2 novembre 2012

Madame, Monsieur,

Des erreurs factuelles se sont glissées dans le Rapport d'activité des services de l'Etat en Ariège pour l'année 2011. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les corrections des données concernées :

- A la page 6, le texte « *Le PER 'Pôle de services de Foix' porté par la communauté de communes du pays de Foix visant à valoriser la ressource forestière de l'Ariège* » devrait être lu comme suit : « *Le PER 'Pôle de services de Foix' porté par la communauté de communes du pays de Foix visant à renforcer l'attractivité du territoire et la modernisation de l'offre des services sur le territoire.* »

L'intitulé correct du PER porté par la communauté de communes du Volvestre ariégeois est le suivant : « *Création culturelle en milieu naturel* » (au lieu de « *Création culturelle en milieu urbain* »).

- A la page 23, le montant total des crédits qui concernent la mission « *Garantir l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable* » est de 54 524 916,34 € (au lieu de 51 524 916,34 €).
- A la page 26, l'adresse correcte de la Direction Départementale des Territoires est la suivante : « *10 rue des Salenques, BP 10102, 09007 Foix Cedex* » (au lieu de « *10 rue des Salenques, 09000 Foix* »).
- A la page 27, l'adresse correcte de la Délégation Militaire Départementale est la suivante : « *2 avenue du Général de Gaulle, BP 82, 09008 Foix Cedex, tél. : 05 61 05 07 00* » (au lieu de « *Quartier Capitaine Beaumont, 09105 Pamiers Cedex, tél. : 05 34 01 99 99* »).

Cet erratum accompagnera toutes les versions imprimées du rapport d'activité et sera également publié sur le site internet de la préfecture.

Je vous remercie de votre compréhension.



Salvador PÉREZ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT



2011



« L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES ARIÉGEAIS... »

La présentation annuelle de l'activité des services de l'Etat devant le Conseil général va bien au-delà de la réponse à une obligation réglementaire. Elle se veut le reflet, le plus fidèle possible, du travail accompli par l'Etat dans toutes ses composantes au profit des territoires ariégeois. C'est également le témoignage fort des partenariats liés au quotidien avec tous les acteurs de ces territoires, des énergies et des initiatives développées par les services de l'État dans l'accomplissement des missions stratégiques pour l'Ariège.

En 2011, face à la crise économique et financière, la priorité a été accordée au soutien à l'emploi et à la formation professionnelle, notamment en alternance. L'État s'est particulièrement mobilisé pour conforter l'économie locale et a apporté un soutien fort aux entreprises et aux particuliers touchés par les conséquences de la crise. Il a continué à s'engager pour assurer la sécurité de la population – devoir premier de l'État –, pour renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances ainsi que pour la valorisation du patrimoine.

Dans le même temps, l'Etat a poursuivi sa mutation interne initiée par la révision générale des politiques publiques lancée en 2007.

La présentation qui est faite à travers ce rapport n'a pas vocation à l'exhaustivité. Néanmoins, chacun doit pouvoir s'y reconnaître, qu'il soit agent de l'Etat, des collectivités territoriales, élu ou acteur des territoires.

Ainsi, mes remerciements chaleureux s'adressent à Vous tous pour Votre engagement en faveur du service public, ainsi qu'à tous nos partenaires : collectivités territoriales, partenaires sociaux, économiques et associatifs qui soutiennent l'action de l'État dans l'accomplissement de ses missions pour l'intérêt général.

Je forme le vœu que ces partenariats s'intensifient et se poursuivent dans la confiance mutuelle.

Salvador PÉREZ
Préfet de l'Ariège

Emploi & Formation

- Le cadre de l'action : les Services Publics pour l'Emploi
- Accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises
- Faire connaître le monde professionnel aux jeunes
- Faciliter l'accès au marché du travail : les contrats aidés

Développement du territoire

- Accompagner les mutations économiques
- Soutenir l'activité agricole
- Veiller à la protection de l'environnement
- Développer un urbanisme équilibré
- Sauvegarder le patrimoine ariègeois

Protection des personnes et des biens

- Renforcer la cohésion sociale
- Assurer la tranquillité publique
- Anticiper et gérer les crises
- Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire

Modernisation de l'Etat

- Clarifier l'organisation des services
- Rationaliser la politique immobilière de l'Etat
- Garantir un service efficace et performant

Annexes

Emploi & Formation

UNE PRIORITÉ ACCORDÉE AU SOUTIEN DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Avec 11 186 demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2011, l'Ariège enregistre une évolution à la hausse sur un an de 9,5 %, supérieure à celle observée sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées (8,3%).

Dans cette situation économique et sociale dégradée, les services de l'État et leurs partenaires ont donné la priorité en 2011 au soutien à l'emploi et à la formation professionnelle.

Le cadre d'action : les Services Publics pour l'Emploi

Une gouvernance partenariale sous l'impulsion du préfet et des sous-préfets

► **Le Service Public de l'Emploi Départemental (SPED)**

Le Service Public de l'Emploi Départemental se réunit tous les mois en séance plénière sous la présidence du Préfet de département. Il est composé des services de l'État, au premier rang desquels la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Pôle Emploi, l'AFPA et membres associés (Mission Locale, Maison de l'Emploi, Collectivités territoriales, Chambres Consulaires).

Il assure la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'emploi définies au plan national. A partir des éléments de diagnostic du marché du travail local, il élabore et suit un plan d'actions annuel.

Pour l'année 2011, les trois axes d'actions ont été les suivants :

- Mobilisation des aides et mesures en faveur de l'emploi,

- Développement de l'emploi dans les territoires,
- Soutien aux actions promouvant l'égalité, l'accès et le maintien dans l'emploi des publics cibles.

► **Les Services Publics de l'Emploi Locaux (SPEL)**

Sous la conduite des Sous-préfets d'arrondissement, l'action du SPED se décline au niveau des zones d'emploi sous la forme de SPE locaux, en charge de suivre au niveau des zones d'emploi, les plans de sauvegarde de l'emploi, les plans locaux de revitalisation économique et les accords de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Les SPEL, au nombre de quatre en Ariège, tiennent une réunion tous les mois, dans chaque bassin d'emploi.

Accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises

En 2011, des actions innovantes ont été menées avec pour objectifs de mobiliser les dispositifs et les opérateurs encore plus fortement vers l'accès à l'emploi ou à un parcours de formation.

Une stratégie partenariale dynamique pour répondre aux enjeux économiques des territoires

► **Appui au traitement des métiers en tension dans la métallurgie**

A l'issue d'une table ronde associant sept entreprises locales de la sous-traitance aéronautique, un plan d'action a été engagé en partenariat avec le SPEL de Lavelanet et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM).

Emploi & Formation

Ainsi, **70 postes à pourvoir** ont été identifiés sur ce bassin d'emploi, concernant les métiers du travail des métaux : tourneurs, fraiseurs, ajusteurs, soudeurs et chaudronniers.

Un large dispositif d'accompagnement a été déployé :

- réunions d'information collective pour 135 demandeurs d'emploi accueillis,
- visites d'entreprises pour 62 candidats volontaires,
- 41 entretiens d'embauche,
- 26 Préparations Opérationnelles à l'Emploi (formations de base de 400 heures),
- 68 tests de sélection (Méthode de Recrutement par Simulation).

La Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)

• L'originalité de la méthode

Alors que le recrutement classique est fondé sur l'expérience et le diplôme, la méthode de recrutement par simulation privilégie le repérage des habiletés nécessaires au poste de travail permettant ainsi d'élargir la recherche des candidats. Cette méthode permet de recruter des candidats adaptés au poste de travail sans tenir compte du niveau de diplôme, de l'expérience et du CV.

• La méthode de recrutement par simulation consiste à :

- repérer les habiletés nécessaires à la tenue du poste de travail, par le biais d'analyses de poste menées en entreprise,
- construire des exercices permettant d'évaluer les candidats sur les habiletés nécessaires à la tenue du poste. Ces exercices simulent par analogie des situations professionnelles significatives,
- présenter à l'entreprise les candidats sélectionnés lors de la séance d'exercices (un score à atteindre est déterminé, en fonction des spécificités de chaque entreprise).

Cette opération engagée en septembre 2011 a abouti à **15 premiers recrutements en contrats à durée indéterminée dont 13 contrats de professionnalisation.**

En décembre 2011, les SPEL de Foix et de Pamiers ont décidé de dupliquer avec les mêmes partenaires cette opération sur leur territoire. Une Convention de Promotion de l'Emploi mise en place par l'État (DIRECCTE) confiée à l'Union Patronale Ariège Pyrénées (UPAP) la coordination et le suivi de ce dispositif : **120 postes à pourvoir sont identifiés. 170 demandeurs d'emploi ont été accueillis et informés, 108 ont visité une ou plusieurs des entreprises intéressées, 60 ont satisfait aux tests de sélection, 28 sont en formation préalable à un contrat de professionnalisation.**

► Le Groupement d'Employeurs de la Haute-Ariège (GEHA)

Les entreprises du territoire de la Haute-Ariège, pour la plupart des très petites entreprises (TPE), exercent en grande majorité des activités saisonnières et rencontrent d'une manière de plus en plus prégnante des difficultés pour recruter ou pour fidéliser leur personnel. Pour les aider à mutualiser leurs besoins en matière d'emploi et de compétence, l'Unité Territoriale (UT) de la DIRECCTE de l'Ariège a soutenu, par une Convention pour la Promotion de l'Emploi, la création et le développement du Groupement d'employeurs de la Haute-Ariège (GEHA). Opérationnel depuis septembre 2011, il a engagé un plan d'actions qui doit l'amener à constituer un réseau conséquent d'entreprises adhérentes (TPE du secteur marchand, collectivités territoriales) et à créer un volant d'emplois :

12 premières entreprises adhérentes représentent la création de 7 emplois directs.

L'objectif pour l'UT DIRECCTE de l'Ariège, au travers de cet appui, est de développer une offre de service « RH » accessible aux TPE du territoire, permettant le développement d'activités créatrices d'emplois.

Emploi & Formation

► Un vaste programme de visite des entreprises

Dans le courant du deuxième trimestre 2011, les Sous-préfets ont été chargés d'identifier les difficultés rencontrées par les entreprises, au-delà des problématiques de financement et de marché, en matière d'emplois et de compétences, de connaissance des métiers le plus souvent en tension et de proposer des prestations adaptées, notamment le recours aux formations en alternance.

44 entreprises ont été visitées dans ce cadre :

Secteurs d'activités et taille des entreprises visitées

Secteurs d'activité	- de 10	10 à 20	20 à 50	50 à 250	250 et +	TOTAUX
Agriculture		1	1			2
Industrie	1	2	10	9	3	25
BTP			2	3		5
Commerce Services	1	2	6	3		12
TOTAUX	2	5	19	15	3	44

Faire connaître le monde professionnel aux jeunes

Face au taux élevé du chômage des jeunes, les services publics en Ariège se sont mobilisés pour favoriser l'insertion des jeunes dans le monde professionnel.

Un chantier de fond : l'Alternance et une initiative notable - la semaine école-entreprise

► Le développement de l'Alternance

Le dispositif de formation en alternance qui repose sur deux types de contrat de travail particulier, le **contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation**, est reconnu comme un outil majeur favorisant l'insertion professionnelle des publics, qu'il s'agisse de jeunes à la recherche d'un premier emploi ou d'adultes



en recherche de reclassement, avec un taux d'accès à l'emploi durable de 80 %.

Diverses actions sont venues renforcer les opérations de communication habituelles :

- Mise en place d'un réseau de correspondants alternance opérationnels désignés par chaque institution partie prenante dans le dispositif,
- Information, sensibilisation des conseillers en charge des publics en difficulté d'insertion : référents RSA des services du Conseil Général et de Pôle Emploi, référents de la Mission Locale et des structures d'insertion par l'activité économique,
- Sensibilisation des experts comptables,
- Suivi régulier du taux d'occupation des sections de formation ouvertes dans les Centres de Formation par l'Apprentissage et les établissements de l'Éducation Nationale,
- Resserrement des liens avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés pour améliorer la connaissance et faciliter le montage du contrat de professionnalisation.
- Travail étroit en réseau entre l'Etat (Sous-préfets et UT DIRECCTE de l'Ariège), les partenaires des SPEL et les PME de la métallurgie.

Ceci a permis à l'Ariège de compter en 2011 parmi les 3 premiers départements de Midi Pyrénées enregistrant les meilleurs taux de progression, avec un fort développement du contrat de professionnalisation insuffisamment mis en œuvre jusqu'alors :

	2010	2011	% évolution
Contrat d'apprentissage	620	649	5,00%
Contrat de professionnalisation	130	195	+ 50 %
dont Jeunes	91	122	+34 %

Les partenaires ont marqué leur volonté de poursuivre et de conforter la dynamique engagée en 2011 par la

Emploi & Formation

finalisation début 2012 d'une charte départementale de partenariat.

► La Semaine école-entreprise

L'initiative « **Semaine école-entreprise – Raconte-moi l'entreprise** », menée en partenariat par l'éducation nationale et l'UPAP vise à rapprocher l'école de l'entreprise.

Cette manifestation poursuit trois objectifs :

- améliorer la connaissance réciproque entre les mondes de l'éducation et de l'entreprise,
- renforcer les échanges et les liens de partenariat existants et susciter de nouvelles initiatives,
- instaurer un dialogue entre les enseignants et les responsables d'entreprise.

Lors de la semaine « école-entreprise » de 2011, **un concours intitulé « Raconte-moi l'entreprise »** a été organisé en partenariat avec la Dépêche du Midi.



Remise des prix au Lycée Professionnel Durroux à Ferrières

Faciliter l'accès au marché du travail : les contrats aidés

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficulté...) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels **l'embauche et l'accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l'Etat**

L'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des publics en menace d'exclusion en Ariège :

Contrat Unique d'Insertion (CUI) - un contrat aidé par l'État

► Dans le secteur marchand CUI – Contrat initiative emploi (CIE)

En 2011, un tiers des bénéficiaires des CIE était inscrit au chômage depuis plus de deux ans. Ce dispositif **profite d'abord aux jeunes (50%)** et moins aux seniors (20%). La part des femmes représente 42% des bénéficiaires.

► Dans le secteur non-marchand CUI – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

En 2011, 46% des bénéficiaires étaient inscrits au chômage depuis plus de deux ans, ce qui répond bien aux attentes fixées au niveau national. Ce dispositif **profite majoritairement aux femmes (63%)**, en raison notamment, des postes proposés. Les jeunes représentent 28 % des bénéficiaires, soit deux fois plus que leur part relative dans le chômage. Le CAE est un moyen d'accéder à une première expérience professionnelle. Les seniors représentent 22% des bénéficiaires.

	Nombres de contrats réalisés	Financement État	Financement Conseil Général
CUI-CIE	145	441 361 €	61 375 €
CUI-CAE	1256	5 161 259 €	676 339 €

Développement du territoire

UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUITABLE ET MAÎTRISÉ

Au nom du développement durable du territoire, les services de la DDT, de la DREAL et de la préfecture préservent l'identité du département, sa richesse naturelle et culturelle, confortent l'économie locale, soutiennent l'activité agricole et accompagnent l'action des acteurs locaux en matière d'urbanisme.

Accompagner les mutations économiques

Pour lutter contre le ralentissement économique en 2011, l'Etat a mis en place une série de mesures pour accompagner des projets de développement du territoire et répondre aux besoins de la population.

► Le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

Afin d'accompagner les entreprises situées sur des territoires touchés par des restructurations économiques, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ont créé en 2009 le Fonds National de Revitalisation des Territoires, qui vise à soutenir le développement économique des territoires fragilisés par des pertes d'emplois significatives, à la suite de restructurations ou de fermetures de sites. Il s'agit d'un dispositif de prêts sans garantie, confié à OSEO, pour accompagner des projets de développement, d'extension ou de création par reprise d'établissement pour des entreprises situées sur les territoires déclarés éligibles au FNRT. En Ariège, il s'agit des bassins de Lavelanet et Saint Girons. Les dossiers les concernant ont bénéficié de **1,370 millions d'euros de prêts**.

► La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

L'Etat a continué à mobiliser la DETR, instrument de cohésion sociale au service des collectivités territoriales,

qui permet de répondre à leurs préoccupations et contribuer ainsi au développement harmonieux des territoires.

Nombre de dossiers en 2011 :

- 377 dossiers présentés,
- 216 dossiers retenus,
 - 110 en voirie (50,92 %),
 - 55 en patrimoine (25,46 %),
 - 51 divers (23,61 %).

Montant des investissements induits au titre de la DETR en 2011 :

	Subvention de l'Etat	Investissement des collectivités
Arr. Foix	2 123 133 € (15,55 %)	10 920 871 €
Arr. Pamiers	2 060 711 € (15,67 %)	13 146 666 €
Arr. St Girons	1 290 386 € (11,59 %)	11 126 786 €
Montant total	5 474 230 € (15,55 %)	35 194 323 €

► Pôles d'excellence rurale (PER)

Une politique d'appels à projet émanant des territoires ruraux qui a pour objectifs de soutenir la dynamique d'initiative rurale et d'encourager l'innovation. Au titre de la deuxième vague d'appel à projet, lancée en 2009, deux dossiers ont été labellisés au cours de l'année 2011 :

- Le PER « **Pôle de services de Foix** », porté par la communauté de communes du pays de Foix visant à valoriser la ressource forestière de l'Ariège,
- Le PER « **Création culturelle en milieu urbain** » porté par la communauté de communes du Volvestre ariègeois avec l'objectif de dynamiser l'économie touristique.

Développement du territoire

► Programme FEDER Compétitivité régionale et Emploi 2007 – 2013

• Au 31 décembre 2011, le département de l'Ariège a bénéficié d'une programmation globale de **204 dossiers**, répartis autour de deux axes :

■ Préservation et valorisation du capital environnemental (énergies renouvelables, prévention des risques, ressources naturelles)

○ Développement du Massif Pyrénéen (développement économique, environnement naturel et patrimonial).

• Ces dossiers représentent **10%** de la totalité de ceux qui ont été programmés au profit de la Région Midi-Pyrénées.

• Les fonds FEDER induits représentent un total de **17 251 802 €**, ayant généré un montant de travaux de **77 434 198 €**.

• Les dépenses certifiées de l'ordre de 35 227 862 € correspondent ainsi à un taux de réalisation de 45,5% avec un mandatement du FEDER à hauteur de 6 796 636 € soit 40% des fonds induits.

Soutenir l'activité agricole

L'appui à l'agriculture et l'élevage de montagne est resté en 2011 une priorité. Le montant des aides publiques à l'agriculture s'élevait à près de **52 millions d'euros**.



► Aides directes à la production : 37 767 540 €

• Droits à paiement unique, primes au maintien des troupeaux de vaches allaitantes, aides aux ovins et aux caprins, aides couplées **28 884 000 €**



• L'indemnité compensatrice de handicaps naturels

8 883 540 €

► Aides conjoncturelles : 746 000 €

Mise en place d'une procédure anticipée de reconnaissance au titre des calamités agricoles afin qu'un acompte sur l'indemnisation puisse être versé aux éleveurs dans les plus brefs délais.

Le Comité National de l'Assurance en Agriculture (CNAA) a reconnu la sécheresse au titre des calamités agricoles sur le nord du Plantaurel, avec un taux de perte de 40% sur la production fourragère. Sur les 466 demandes enregistrées, les 320 éleveurs ont reçu un montant total d'indemnisation de **746 000 €**. Le premier acompte a été versé dès le mois de novembre 2011, le versement du solde est intervenu au mois de janvier 2012.

► Accompagnement structurel des exploitations : 2 259 279 €

- Installation des jeunes agriculteurs : **826 990 €**
- Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) : **44 270 €**
- Bonification de prêts : **349 652 €**
- Programme incitation et de développement des initiatives locales : **92 000 €**
- Modernisation : **946 367 €**

Développement du territoire

► Mesures agro-environnementales :

4 298 500 €

- Conversion à l'agriculture biologique, la protection des races menacées, l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles, les mesures territorialisées « enjeu Natura 2000 », les mesures territorialisées « enjeu directive cadre sur l'eau ».

On peut noter la progression du soutien à l'agriculture biologique avec 216 dossiers en 2011 contre 140 en 2010 (conversion et maintien).

► Plan de soutien à l'économie montagnarde :

2 087 871 €

- Améliorations pastorales, gardiennage (pâtres, patous et héliportage, animation et diagnostics pastoraux et études).

Les aides de l'Etat, du FEADER, du FNADT, du Conseil Général et du Conseil Régional s'élèvent à un montant total de **2 087 871 €**.



► Dispositif « agriculteurs en difficultés » : **53 000 €**

Suite aux différentes crises qui ont fortement affecté la situation financière de nombreuses exploitations et à l'occasion de la mise en œuvre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture, la procédure « agriculteurs en difficultés » a été relancée en 2011 en partenariat avec la chambre d'agriculture, le centre de gestion, la mutualité sociale agricole, les banques et les coopératives. 5 exploitations ont bénéficié d'une prise en charge d'intérêts d'emprunts et du financement d'un suivi de l'exploitation pour un montant de **53 000 €**.

En raison d'une sécheresse exceptionnelle, et pour la première fois dans le département, le préfet a été amené à prendre du 20 mai au 7 juin 2011 des mesures de restriction pour l'irrigation des cultures. Cependant, grâce aux épisodes pluviaux du mois de juin, aucune filière départementale n'a connu de crise majeure.

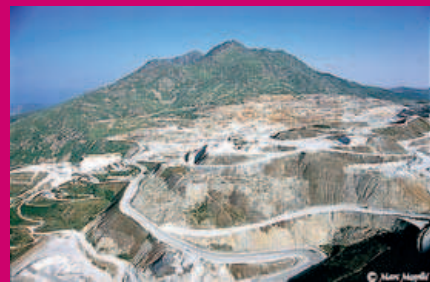
Veiller à la protection de l'environnement

► « Natura 2000 » : 21 sites concernés en Ariège

En 2011 a été approuvée la première liste locale d'activités qui devront faire l'objet d'une évaluation des incidences « Natura 2000 », destinée à prévenir toute atteinte significative à ces sites naturels.

► La sécurité environnementale : Inspection des installations classées

Le département de l'Ariège compte une centaine d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.



Les carrières

Parmi les installations classées, 18 carrières sont autorisées dans le département, dont 7 sont des carrières alluvionnaires, 6 sont des exploitations en roches massives calcaires et 5 produisent d'autres matériaux dont les talcs de Luzenac. Environ 1 200 000 tonnes de matériaux alluvionnaires sont produits annuellement dont une part non négligeable est destinée à l'agglomération toulousaine ainsi que 260 000 tonnes de matériaux calcaires et environ 350 000 tonnes de talc. Le schéma départemental des carrières (2003 – 2013) est en cours de révision.

Développement du territoire



Stockage de déchets non dangereux de Manses :

Par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011, l'exploitation du site a été autorisée jusqu'au 31 décembre 2015. Cet arrêté encadre le stockage de déchets

non dangereux, l'exploitation d'une unité de valorisation énergétique du biogaz et l'exploitation du quai de transit des déchets de Mirepoix. L'installation de stockage de déchets non dangereux de Manses accueille 50 000 tonnes par an de déchets ultimes de la zone Est du département de l'Ariège. Ce site, priorité nationale pour l'inspection des installations classées, est contrôlé chaque année par les inspecteurs de la DREAL.

Développer un urbanisme équilibré

• Au titre de sa mission d'appui aux collectivités territoriales, l'Etat a continué à s'investir en matière d'**application du droit des sols** : 9 606 décisions ont été prises en 2011

(3 406 Cua, 1 020 Cub, 3 086 déclarations préalables, 54 permis d'aménager, 2 010 permis de construire et 30 permis de démolir).

• En matière de planification, **le SCOT de la Vallée de l'Ariège est entré dans une phase opérationnelle**. Il a pu bénéficier d'un financement de l'Etat de 100 000 € répartis sur 3 ans dans le cadre de l'appel à projet national. Des réunions de sensibilisation des élus se sont tenues sur deux projets de SCOT en émergence : celui du pays du Couserans et celui du pays Cathares.



• La DDT a contribué à l'appui de **80 documents d'urbanisme** (élaboration ou révision de PLU et de cartes communales).

Révision du plan d'exposition au bruit de l'Aérodrome de Pamiers-Les-Pujols

Face au fort mécontentement qui régnait autour du site de l'aérodrome de Pamiers-Les Pujols, l'Etat s'est engagé à réactiver la concertation au sein de la commission consultative pour l'environnement de l'aérodrome.

Le 17 novembre 2011, le Préfet de l'Ariège a signé l'arrêté préfectoral portant révision



du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Pamiers-Les Pujols qui prévient les nuisances futures par une prise en compte des niveaux de bruit dans les documents d'urbanisme environnants. De plus, un code de bonnes pratiques des usagers de l'aérodrome a été signé au mois de mai 2011.

Sauvegarder le patrimoine ariégeois

Plusieurs monuments ariégeois font chaque année l'objet d'une étude de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées en vue d'une protection au titre des monuments historiques. Cette année, ont été inscrits trois monuments en Ariège : **la motte castrale de Tourtouse, l'Eglise de Noguès à Lescure, l'ancien**



Développement du territoire



couvent fontevriste de Sainte Croix Volvestre. Le département de l'Ariège compte ainsi 239 monuments historiques.

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) veille à leur état sanitaire et apporte, en lien avec le conservateur régional des monuments historiques, un

soutien aux propriétaires et les accompagne dans leurs projets.

Ainsi, en 2011, l'Etat a accompagné 7 opérations sur monuments historiques en Ariège (église Saint Volusien de Foix, église de Saint Ybars, ancienne cathédrale Saint



Maurice de Mirepoix, château de Lordat, église d'Eycheil et château de Crampagna), impliquant 68 362 euros de subventions de l'Etat (l'Etat subventionne à hauteur de 50% les travaux concernant

les monuments historiques classés et jusqu'à 20% les travaux concernant les monuments historiques inscrits).

L'Architecte des Bâtiments de France, en tant que conservateur du monument historique appartenant à l'Etat, à savoir la Cathédrale Saint Antonin de Pamiers, a également géré les travaux d'entretien et de réparation de cet édifice. En 2011, 7 opérations ont eu lieu pour un montant de 41 773,85 euros.

Bilan des sites classés et inscrits de l'Ariège

Commandité par le ministère chargé de l'écologie et réalisé en 2011 par une équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'une procédure de marché public, le bilan des sites de l'Ariège recense les connaissances historiques ainsi que réglementaires des sites, rappelle leurs intérêts et identifie leurs enjeux. En vue de se doter d'une politique départementale de protection et de gestion des sites protégés, le bilan propose également des plans d'action pour chacun des sites (identification de mesures de gestion et de travaux de restauration, évolution du statut de protection ou du périmètre). Le comité de pilotage (DREAL, DRAC, ABF, DDT) a été présidé par le Préfet de l'Ariège.



Protection des personnes et des biens

UN ENGAGEMENT CONSTANT POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

En 2011, l'Etat a été particulièrement mobilisé pour assurer la sécurité de la population et la protéger contre les différents risques. De nombreuses mesures ont été prises pour assurer la tranquillité publique et la sécurité civile, lutter contre l'insécurité routière, promouvoir la citoyenneté et renforcer la cohésion sociale.

Renforcer la cohésion sociale

L'Etat a continué à s'engager au service de l'habitat, de son développement et de sa réhabilitation. La création de logements sociaux et la lutte contre l'insalubrité ont constitué des enjeux importants pour l'Ariège. Une attention particulière a également été portée au renforcement de l'égalité des chances en direction des personnes handicapées.

► Amélioration de l'offre de logement social

• Dans le parc public

Signé au début de l'année 2011, le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), co-piloté par l'Etat et le Conseil général, a abouti à la mise en œuvre de plusieurs actions, notamment :

- La signature de la **convention d'utilité sociale (CUS)** avec l'office public HLM de l'Ariège et avec la SCOP « Un toit pour tous » qui fixe les engagements de l'organisme dans le cadre de l'exercice de ses missions sociales et décline les politiques d'investissement sur le patrimoine existant, de développement de l'offre nouvelle de logement, de gestion sociale et de qualité de service.

- Pour la première fois en Ariège, les **accords collectifs départementaux** ont été signés avec les deux principaux organismes HLM de l'Ariège qui se sont engagés à loger par an, 32 ménages cumulant des

difficultés économiques et sociales.

- Une nouvelle **convention de gestion du contingent préfectoral** avec l'Office Public d'HLM a été signée en octobre 2011. 200 logements supplémentaires ont été octroyés par cette convention, portant le montant total de logements à 700. Le contingent préfectoral constitue la part des logements sociaux réservés à l'Etat avec une finalité principale de permettre le relogement des familles en situation de fragilité.

46 logements sociaux dont 19 en maison relais ont été financés ou agréés en 2011.

• Dans le parc privé

L'année 2011 a été marquée par un changement de réglementation au niveau de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui a réorienté ses actions autour des trois axes prioritaires :

- Le traitement de l'habitat indigne et très dégradé,
- Les interventions en direction des propriétaires occupants,
- L'aide aux propriétaires bailleurs sur les logements dégradés dans une optique de maîtrise des loyers et des charges.

Au total, 226 logements sociaux privés ont été financés par les crédits de l'ANAH pour un montant de 1,8 millions d'euros.

Programme « Habiter mieux » : contre la précarité énergétique des propriétaires occupants

Il s'agit d'un programme national d'aide financière et d'un accompagnement personnalisé pour permettre aux propriétaires occupants, sous certaines



Protection des personnes et des biens

conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique afin de diminuer d'au moins 25 % leur consommation d'énergie. Ces crédits sont distribués par l'ANAH en articulation avec les subventions que celle-ci accorde déjà aux propriétaires occupants réalisant des projets de travaux d'amélioration de leur logement. Dans ce cadre là, un contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle départementale a été signé par l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, la Carsat, la CAF, la MSA et la Sacicap, pour intervenir en matière de repérage des situations, de montage des projets ou d'aide au financement des travaux.

En 2011, 52 logements ont bénéficié du programme «habiter mieux» en Ariège.

• L'accès au logement pour les personnes âgées

L'Etat a donné un agrément pour 2 logements en prêt social de location-accession (PSLA). Il a également agréé un prêt locatif social (PLS) pour la construction d'un établissement pour personnes âgées de 80 places.

• Le pôle de lutte contre l'habitat indigne

Mis en place en 2010, le bon fonctionnement de ce pôle a donné des résultats tangibles :

- Signature d'un **protocole départemental de lutte contre l'habitat indigne** par 23 signataires qui se sont engagés, chacun à leur niveau, à intervenir dans ce domaine,
- Organisation d'un dispositif par territoire,
- Travail sur les procédures et le repérage,
- Actions de communication et sensibilisation.

Augmentation significative du nombre de cas traités et trois signalements au Procureur de la République de situations susceptibles de constituer un délit pénal.

➤ Promotion de l'égalité des chances

• Mise en œuvre de la « loi handicap »

Lors de la «journée territoriale de l'accessibilité» du 8

12

de faire **un point régulier sur la mise en œuvre de la loi accessibilité**. Dans ce cadre, le comité départemental de suivi accessibilité s'est réuni le 29 juin 2011, sous la présidence de monsieur le Préfet de l'Ariège, et a réuni l'ensemble des acteurs de l'accessibilité (collectivités territoriales, représentants des usagers, gestionnaires de logements sociaux, promoteurs immobiliers, exploitants de transport, architectes, bureaux d'études spécialisés, professionnels du bâtiment). Une information auprès des communautés de communes sur la loi accessibilité a été réalisée, et un accompagnement à la mise en place des commissions intercommunales d'accessibilité, à la réalisation des PAVE et aux diagnostics ERP a été proposé. De plus, plusieurs actions de communication grand public ont été réalisées.

• Sensibilisation au recrutement de personnes handicapées

A l'issue de la demi-journée de sensibilisation des agents publics au handicap organisée le 10 mai 2011 à la préfecture de l'Ariège, dans le cadre de la campagne lancée par le secrétaire d'État chargé de la fonction publique, il est apparu nécessaire de **proposer des informations régulières sur cette thématique**. Une journée de sensibilisation au recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques a été ainsi organisée le 2 décembre 2011 par la Préfecture et le Conseil général de l'Ariège. Autour de deux tables rondes, la journée a permis de présenter les réalisations, les freins et les leviers mis en place pour faire avancer le recrutement des personnes en situation de handicap. Une centaine de personnes ont participé à cette manifestation.



➤ Renforcement de la citoyenneté

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) prend en charge et éduque les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver leur place dans la

Protection des personnes et des biens

société. Dans leur action quotidienne, les professionnels de la PJJ travaillent la socialisation, l'éducation et l'insertion des adolescents qui leur sont confiés. En 2011, 115 mineurs ont été suivis par les éducateurs du département.

Assurer la tranquillité publique

L'Etat a renforcé ses dispositifs pour honorer son premier devoir : garantir la sécurité des citoyens et la tranquillité publique. Les services de police et de la gendarmerie se sont mobilisés notamment pour lutter contre la délinquance et l'insécurité routière.

► Lutter contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité pour l'Ariège, département particulièrement accidentogène.

Les chiffres de l'accidentologie 2011 confirment la tendance à la baisse dans le département :

- 80 accidents corporels : - 23 % par rapport à 2010,
- 104 blessés : - 17 % par rapport à 2010,
- 17 tués : - 11 % par rapport à 2010,
- 59 064 infractions au code de la route enregistrées par les radars.



Les principales causes des accidents mortels sont la vitesse, l'alcool et la consommation de stupéfiants voire le cumul de plusieurs de ces facteurs. Tout au long de l'année, les forces de l'ordre public ont été particulièrement présentes le long des axes routiers et ont multiplié les contrôles notamment pendant les vacances scolaires.

En matière de prévention, des actions importantes ont été menées avec un effort particulier envers les jeunes :



• Enjeu deux-roues motorisés

L'Ariège présente une mortalité élevée des usagers de deux-roues motorisés sur un secteur de route nationale particulièrement sinueux (RN20 entre Tarascon-sur-Ariège et la principauté d'Andorre). Depuis 2006, l'Etat et la communauté de communes des Vallées d'Ax mettent en place, au début de l'été, un

relais baptisé «Virolos» («viro-

lo» signifiant «virage» dans le langage des motards) afin d'informer les motards sur les dangers de la route. En 2011, **six nouveaux panneaux adaptés, ont été implantés à l'approche des zones les plus accidentogènes. Cofinancés par la préfecture de l'Ariège dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière et la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest**, ces panneaux appellent les motards à la prudence en leur rappelant la sinuosité du tracé et le risque représenté par les autres véhicules en cas d'écart de trajectoire et de vitesse inadaptée.

• Enjeu jeunes, vitesse, alcool

■ Journée de prévention routière

Une journée de prévention routière a eu lieu au lycée Irénée Cros de Pamiers le 8 septembre 2011. Les 300 élèves du lycée ont pu participer à différents ateliers portant sur les dangers de la route et leurs conséquences. Une équipe de cascadeurs professionnels a permis aux lycéens d'assister à deux reconstitutions d'accidents devant le lycée avec, chaque fois, l'intervention des pompiers qui ont réalisé notamment un exercice de désincarcération.



Protection des personnes et des biens



■ « Permis piéton pour les enfants »

Cette grande initiative nationale de prévention du risque piéton chez les enfants entre 8

et 9 ans a été lancée dans les écoles par la Gendarmerie nationale en octobre 2006. Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, ce permis enseigne, au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité. Le 10 juin 2011, ce permis a été remis aux élèves des écoles de Bélesta, Dreuihe, Jeanne d'Arc, George Sand et Lamartine.

► Prévenir la délinquance

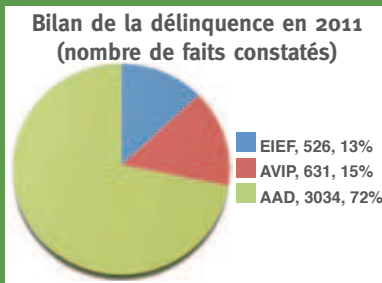
La forte diminution de la délinquance en Ariège observée en 2010 avec des pourcentages de baisse à 2 chiffres peut expliquer en grande partie, de manière mécanique, la hausse en 2011 de tous les agrégats. Néanmoins, les forces de l'ordre ont enregistré **des taux d'élucidation très élevés** et de nombreuses actions de prévention de la délinquance ont été menées tout au long de l'année 2011.

En 2011, l'Ariège a enregistré :

- Une hausse de 13,4 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP),
- Une hausse de 2,36 % des atteintes aux biens (AAB),
- Une hausse de 3,95 % des effractions et escroqueries économiques et financières (EIEF).

Taux d'élucidation :

- AVIP : 83,68 %,
- AAB : 20,11% ;



- EIEF : 83,46 %.

L'Ariège reste cependant épargnée par les phénomènes de délinquance sous ses formes les plus violentes (absence de bandes organisées, pas de pratiques mafieuses).

• Forums « Commerces – Entreprises Sécurité »

Organisés en partenariat avec la CCI-T de l'Ariège dans les villes de Foix, Pamiers, Saint-Girons, Lavelanet et Ax-les-Thermes, ces manifestations ont pour objectif de mettre en relation les chefs d'entreprises les plus exposés aux risques et les professionnels de la sécurité afin d'échanger sur les moyens de protéger leurs outils de travail mais aussi leur propre personne. Ces opérations ont contribué à faire diminuer les vols avec effractions dans les établissements industriels, commerciaux et financiers de 29,23 % sur un an.

• Opération « Tranquillité vacances »

Cette opération, mise en place à l'origine pour les vacances d'été, s'est généralisée depuis à toutes les périodes de congés scolaires. Elle a pour but de prévenir les vols avec effractions dans les locaux d'habitation par des passages réguliers mais aléatoires des patrouilles de Police ou de Gendarmerie qui s'assurent qu'aucune effraction n'est commise durant l'absence des occupants. Cette opération connaît un grand succès : EN 2011, 269 personnes ont signalé leur absence à la Police, cela a généré 707 heures de patrouilles aux domiciles signalés.



Sur les 269 personnes qui ont signalé leur absence, aucun n'a été victime d'un cambriolage.

Protection des personnes et des biens

S'articulant autour de cette opération, **un protocole de participation citoyenne** a été signé entre le préfet, le maire et le commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ariège à Mazères. Cette démarche partenariale consiste à créer au sein de la commune une entraide collective à la sécurité commune en favorisant les échanges et les liens avec le voisinage.



• Opération « Prévention scolaire – anti drogue »

Dans le cadre des actions de prévention, les policiers de la DDSP de l'Ariège effectuent des missions d'information auprès des jeunes, notamment dans le milieu scolaire, qui s'articulent autour de deux axes :

■ **Familiariser les jeunes avec la loi** et les responsabiliser sur les risques encourus malgré leur minorité en cas d'infraction. 635 élèves ont participé à ces interventions dans les établissements scolaires de Pamiers. Des opérations identiques sont effectuées dans les établissements Foix Ferrières et Montgaillard.

■ **Lutter contre la drogue.** En 2011, les policiers formateurs Anti Drogue de la DDSP de l'Ariège sont intervenus à douze reprises dans les établissements scolaires qui représentent 257 personnes sensibilisées.

Bilan du centre d'appel d'urgence SAMU-SDIS en 2011 :

- 101 880 appels traités,
- 10 628 missions de secours réalisés par le SDIS :
 - 17 % incendie,
 - 60 % secours à personnes,
 - 8 % accidents de circulation,
 - 15 % opérations diverses,
- 100 000 heures d'intervention.

► Coordonner la lutte contre les fraudes

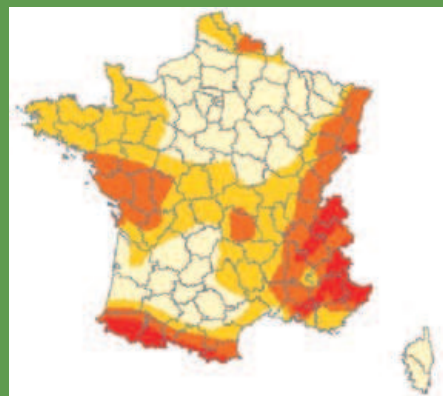
Le Comité Opérationnel Départemental Anti Fraude (CO-DAF) créé par l'arrêté du 8 avril 2010, est présidé conjointement par le préfet et le procureur de la République. Il a pour objectif de **définir les actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes**. Son travail s'articule autour de plusieurs axes notamment les fraudes à la résidence, le transport sanitaire, la détection des faux documents, les faux employeurs, les discothèques, les stations de montagne, le travail illégal ou encore le RSA. En 2011, 40 fiches-actions relatives aux opérations conjointes les plus significatives menées par des services de l'Etat et organismes sociaux ont été transmises à la délégation nationale de lutte contre la fraude.

Anticiper et gérer les crises

L'action de l'Etat dans le domaine de la sécurité civile s'articule autour de l'accompagnement des communes dans l'élaboration des plans de prévention et gestion des crises.

► Le nouveau zonage sismique

Suite à l'adoption des décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 relatifs à la prévention du risque sismique qui ont modifié le zonage sismique de la France, le département de l'Ariège est divisé en trois zones de sismicité croissante : 2 (faible), 3 (modérée) et 4 (moyenne). Ce nouveau zonage a également un impact sur les règles de construction des bâtiments neufs ou existants puisque la nouvelle réglementation impose certaines normes de construction parasismiques.



Protection des personnes et des biens

mique. L'ensemble des communes ont ainsi l'obligation de renouveler auprès du public une information sur les risques majeurs. L'Etat les a accompagnées dans l'élaboration des **Dossiers d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** ainsi que dans l'information due à leurs administrés.

► Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

En 2011, en coopération avec la préfecture et la Délégation Militaire Départementale, la DDT a organisé des réunions d'information et des ateliers ont été mis en place à Pamiers, Foix, Saint-Girons et Lavelanet pour aider les collectivités à réaliser leur PCS, outil opérationnel de gestion de crise. Au total, 108 communes ont participé à ces ateliers au cours desquels une trame leur a été remise.

► Plans de Prévention des Risques naturels (PPR)

Les services de la DDT pilotent également l'élaboration des Plans de Prévention des Risques naturels (PPR). En 2011, le préfet a approuvé les 7 PPR des communes de Sainte-Croix Volvestre, Ustou, Soueix, Aiguillon, Montjoie, Saint-Paul-de-Jarrat et Ferrières.

► Exercices de sécurité civile

Conformément aux directives nationales en matière d'exercices de sécurité civile, la préfecture a réalisé cinq exercices en 2011, dont deux ont permis de tester l'alerte et l'intervention des secours dans les tunnels.



Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire

Les services de l'Etat veillent constamment à la sécurité sanitaire des aliments et assurent la protection efficace des consommateurs.

► 1 487 missions de contrôles effectués en 2011

Ciblés sur les domaines de la **consommation**, de la sécurité alimentaire, de la santé animale ou encore sur les établissements de sport, les contrôles de la DDCSPP ont été marqués par des événements nationaux ainsi qu'internationaux, tels la contamination par la bactérie E-Coli, l'accident nucléaire au Japon et les intoxications relevées dans des établissements de restauration rapide. **Si les contrôles spécifiques conduits dans ces domaines n'ont, dans l'ensemble, pas révélé d'anomalie majeure, quelques manquements aux règles d'hygiène en restauration rapide ont fait l'objet de rappels réglementaires.**

L'engagement de la DDCSPP en faveur de la protection des consommateurs, s'est traduit, entre autres, par le contrôle des prix de vente des eaux minérales dans les restaurants de Foix ainsi que l'opération conjointe avec les services de l'ONCFS, de vérification de la commercialisation des viandes de gibier. Ces deux actions ont permis de mettre en évidence plusieurs abus et non-respects réglementaires, avec établissement de procès-verbaux pour les cas les plus graves.



UNE MODERNISATION AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ

La réforme de l'État, et particulièrement la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), lancée en 2007, a été poursuivie en 2011. Elle tend à une meilleure lisibilité et efficacité des actions de l'État. Dans l'objectif d'améliorer les services aux citoyens, les actions engagées en 2011, s'articulaient autour des trois axes suivants :

Clarifier l'organisation des services

La Réforme de l'Administration territoriale de l'État (RÉATE) a profondément modifié en 2010 l'organisation des services de l'État à l'échelon départemental. En 2011, de nouvelles évolutions structurelles ont complété cette réforme.

► **Le schéma départemental de mutualisation**

Mutualiser pour une meilleure efficacité des services rendus aux usagers et pour garantir une utilisation optimale des moyens.

Adopté le 30 juin 2011, le schéma départemental formalise les différentes mutualisations inter-services (essentiellement entre la préfecture et les deux Directions Départementales Interministérielles - DDI) mises en place dans le département :

- création d'un **Service Interministériel Départemental d'Information et de Communication (SIDSIC)**,
- mise en place d'une **fonction « conseil mobilité carrière » mutualisée** entre la préfecture, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
- animation d'un **pôle juridique** entre la préfecture et la DDT, comprenant notamment la mise en commun de données et une procédure d'examen croisé.

► **Le sous-préfet : acteur de proximité de l'Etat au service du territoire**

La Directive Nationale d'Orientation des préfectures (2010-2015) prévoit une transformation des missions des sous-préfectures.

Le sous-préfet est renforcé dans ses missions de sécurité, de coordination de l'action de l'Etat et d'animation des relations avec les partenaires de l'arrondissement, dont les élus. **Il est, au niveau de l'arrondissement, l'interlocuteur de référence des élus et des acteurs locaux.** La sous-préfecture, allégée d'une partie de ses fonctions de production, devient ainsi un lieu d'expertise et d'appui, tourné vers le développement local et les questions de sécurité et européennes. Elle peut également, si nécessaire, **exercer des missions d'intérêt départemental ou régional.**

- **Sous-préfecture de Saint-Girons** : pilotage du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, coordination et suivi de la prise en charge des prédatons de l'ours dans le département,
- **Sous-préfecture de Pamiers** : référent départemental pour la laïcité, instruction, pour le département, des demandes de naturalisation.

Ce redéploiement de missions entre la préfecture et les sous-préfectures s'est appuyé sur une **démarche volontaire et innovante sur le volet de la gestion des compétences et de l'accompagnement des agents.**

Le corollaire en préfecture a été la création de deux pôles : le pôle service aux usagers et le pôle ressources humaines, logistique et mutualisation.



Modernisation de l'État

Rationaliser la politique immobilière de l'État

La réorganisation des services initiée en 2010 s'est accompagnée d'une nouvelle implantation géographique des administrations de l'État dans le département, en totale cohérence avec les orientations fixées par la nouvelle politique immobilière de l'État et de ses établissements publics.

► Une démarche volontariste pour une meilleure performance immobilière

La notion d'administration occupante

Le dispositif des conventions d'occupation est un instrument majeur de la nouvelle politique immobilière. Cette

Immeuble de la Cité des Douanes de l'Hospitalet près l'Andorre, cédé en 2011 à la commune pour 509 000 €



nouvelle procédure conventionnelle a permis d'établir une distinction claire entre le rôle de l'État propriétaire, représenté par France Domaine, et celui des administrations occupantes.

En Ariège, 79

conventions d'occupation ont été enregistrées en 2011, portant le taux de réalisation de l'objectif assigné au département à 111%, ce qui vaut au département le second rang régional après la Haute-Garonne.

Les gains de surface réalisés en 2011 se sont élevés à 2 450m², soit 84,63% de l'objectif (2 895m²), représentant des gains économiques de plus de 146 000 d'euros annuels.

	2009	2010	2011
Montant des cessions	221 531 €	506 481 €	788 312 €

Les cessions incluses dans le périmètre de la RÉATE, soit 708 000 €, ont permis de financer les travaux sur les bâtiments conservés par l'État à hauteur de 614 400 €.

Garantir un service efficace et performant

Plaçant le service à l'utilisateur au cœur de ses missions, l'administration départementale s'est engagée, en 2011, dans plusieurs démarches de gestion publique visant à améliorer ses procédures et garantir un bon niveau de qualité de service aux administrés.

► Des procédures d'accueil renouvelées :

La Charte « Marianne » et ses 14 engagements de service constituent les normes de référence en matière d'accueil pour les services de l'État.



- **Le guichet fiscal unique (DDFIP) :** Depuis 2011, les particuliers disposent d'un interlocuteur unique pour toutes les questions et les démarches fiscales. Auparavant, l'utilisateur devait s'adresser à un centre des impôts pour le calcul, et à une trésorerie pour le paiement de ses impôts. Avec la création de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les démarches s'effectuent désormais en un lieu unique : le centre des finances publiques.

- **Accueil des ressortissants étrangers en préfecture : Aménagement des locaux dans le cadre de la future prise d'empreintes.** L'année 2011 a vu la mise en circulation du Titre de Séjour Sécurisé

qui se présente sous le format d'une carte de crédit comportant une puce électronique. La prochaine étape de sécurisation de



Modernisation de l'État

ce document sera la prise d'empreintes. Le nouvel aménagement réalisé en 2011, permet de respecter les règles de confidentialité en cohérence avec les conditions de sécurité. Le Pôle Services aux Usagers, qui regroupe les services des étrangers, de l'état civil et de la circulation a accueilli en 2011 environ 22 000 usagers (Source Préfecture).

Les procédures d'accueil font l'objet de contrôles réguliers sous la forme d'enquêtes mystères.

► Les démarches « qualité »:

L'amélioration de la qualité (réduction des non-qualités et amélioration des processus de travail) dans une administration demande une réflexion associant les responsables hiérarchiques et l'ensemble du personnel afin de définir des objectifs qualité atteignables et acceptés par tous.

- **La démarche « Qualipref »** : En 2009, la candidature de la préfecture de l'Ariège a été retenue pour la certification AFAQ engagement de service « Quali-pref », développée par le ministère de l'intérieur. Les deux modules retenus portent sur la délivrance des titres et les polices administratives. En 2011, l'investissement des services de la préfecture de l'Ariège a été confirmé à l'occasion de l'établissement du récent **baromètre de la qualité des services publics (juin 2011)**. Suite à une enquête mystère (2 visites, 9 appels, 3 courriers et 10 courriels) visant à vérifier le respect des principaux engagements du référentiel Marianne, la préfecture de l'Ariège a ainsi progressé de 25 places : elle se place à la 51^{ème} place sur 164 sites du réseau des préfectures avec une note de 6,6 alors qu'elle se situait au 76^{ème} rang en 2010 avec une note de 5,7. **La certification du projet de la préfecture de l'Ariège devrait intervenir en 2012.**

- **La démarche LEAN** : Inscrite dans la DNO, l'amélioration des processus métiers constitue l'un des

enjeux majeurs des préfectures pour la période 2010-2015. Cette démarche s'appuie sur une **méthode pragmatique basée sur le management participatif et la mise en place de dialogue de performance au sein des équipes**. Appliquée en 2011 au service des cartes grises de la préfecture, la démarche Lean a donné des résultats satisfaisants, notamment sur la résorption du stock de dossiers en attente de traitement et sur la recherche de solutions concrètes aux questions d'organisation et de fonctionnement du service, à l'initiative des agents. La démarche devrait être appliquée au service des permis de conduire en 2012.

- **Le Label « Règles Pénitentiaires Européennes » - RPE** : Le Label « RPE » certifie la conformité des pratiques des centres pénitentiaires à la définition des règles pénitentiaires européennes. La certification, obtenue par la maison d'arrêt de Foix à la fin de l'année 2011, porte sur **le processus de « la prise en charge et l'accompagnement de la personne détenue durant la phase d'accueil »**.



- **La maîtrise des risques à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) : une démarche et des outils pour sécuriser l'exercice des métiers**. La démarche de maîtrise des risques peut être définie comme la mise en place d'un dispositif administratif s'assurant que dans chaque entité de travail, il existe une description précise de l'organisation, des processus de travail et des types de contrôle permettant, si les prescriptions sont respectées, **d'assurer la couverture des risques et de donner une assurance raisonnable de la maîtrise du fonctionnement des services et des activités**. Au-delà de l'activité de contrôle, la maîtrise des risques constitue un **dispositif permanent, intégré aux processus de travail et d'organisation pour faciliter et sécuriser l'exercice des missions**.

Modernisation de l'État



Photo :
M. Pascal ARRIGHI,
Administrateur des Finances
Publiques Adjoint,
Responsable de la mission
Maîtrise des Risques
à la DDFIP de l'Ariège

► L'administration électronique :

L'administration électronique pour rendre les services publics plus accessibles aux usagers et améliorer le fonctionnement interne des services.

- La DDT a procédé à la **numérisation des documents d'urbanisme** en vigueur dans le département, ce qui permet leur visualisation sur internet par les professionnels et par le grand public : <http://www.qualif.ariège.gouv.fr> – (à compter du 1er novembre 2012)
- En partenariat avec « Ariège Expansion » et la chambre de commerce et d'industrie territoriale, la DDT travaille à la mise en place d'une **base de donnée sur les parcs d'activité de l'Ariège**.

Inauguration le 15 septembre 2011 du nouveau bâtiment des archives départementales, en présence de M. Hervé Lemoine, directeur du service interministériel des Archives de France.

Le ministère de la culture a alloué une subvention de 706 000€ pour les travaux d'extension du bâtiment, représentant 20% de leur coût total.



Photo du nouveau bâtiment des archives départementales

Délivrance de titres et contrôle de légalité en 2011 :

Titres

Nombre de cartes nationales d'identité délivrées :
12 198

Nombre de permis de conduire : 5 826

Nombre de permis de conduire internationaux : 367

Nombre de cartes grises : 23 355

Nombre de passeports délivrés : 4721

Soit un total de 46 467 titres délivrés par les services de la préfecture en 2012.

Contrôle de légalité

Nombre d'actes reçus : 22 691

Nombre d'actes contrôlés : 8 365

Effectif et masse salariale

Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Masse salariale
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)	4	4,00	48	1	3	215 220,04
Direction Départementale des Territoires (DDT)	155	142,97	50	73	82	
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	2 600					120 218 000,00
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	127	126,30	43	95	32	6 883,437,01
Gendarmerie	335	335,00	41	314	21	10 280 631,00
1er régiment de Chasseurs Parachutistes (1er RCP)	1 013	1013,00	28	988	25	
Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)	3	2,60	53	2	1	183 504,42
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)	69	63,11	47	28	41	2 520 924,00

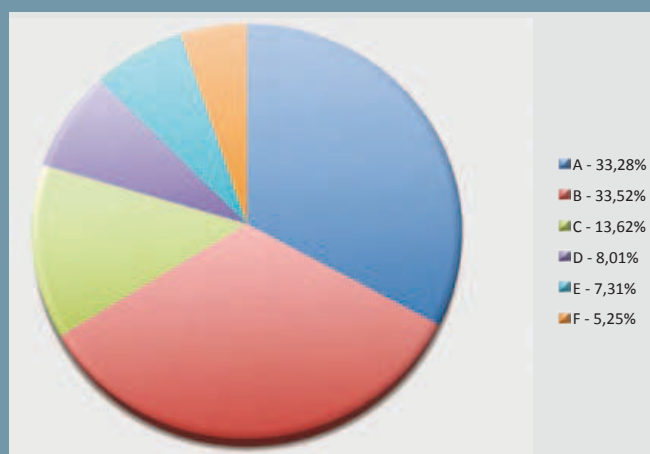
Annexe

Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Masse salariale
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)	310	288,30	48	124	186	17 520 797,41
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation (UT DIRECCTE)	30	26,06	52	11	19	
Maison d'arrêt	44	44,00	44	38	6	2 255 608,00
Préfecture	130	122,45	46	40	90	6 065 795,41
Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UT DREAL)	3	3,00	40	2	1	228 555,00
Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects (DRDDI)	34	31,80	44	22	12	1 781 112,22
Archives départementales	1	1,00	58	/	1	
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)	8	7,30	40	3	5	
TOTAL	4 866	2 210,89	45	1 741	525	168 153 584,51

Information non communiquée

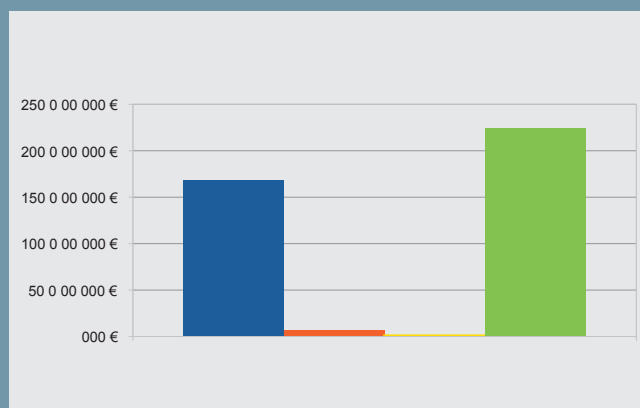
Répartition des crédits de l'État par mission

Mission	Total €
A Organiser l'offre éducative culturelle et sportive	133 210 565,04 €
B Financer l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable	130 172 508,07 €
C Garantir l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable	51 524 916,34 €
D Assurer la Sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés publiques	32 045 534,37 €
E Garantir la Cohésion sociale et la Santé publique	29 278 477,53 €
F Assurer la Gestion financière et fiscale	21 026 386,25 €
Montant total	400 258 387,60 €



Répartition des crédits de l'État par nature

Titre 2 Masse salariale	Titre 3 Crédits de fonctionne- ment	Titre 5 Crédits d'investisse- ments	Titre 6 Crédits d'intervention
168 220 374,86 €	6 971 871,54 €	614 419,75 €	224 451 721,45 €

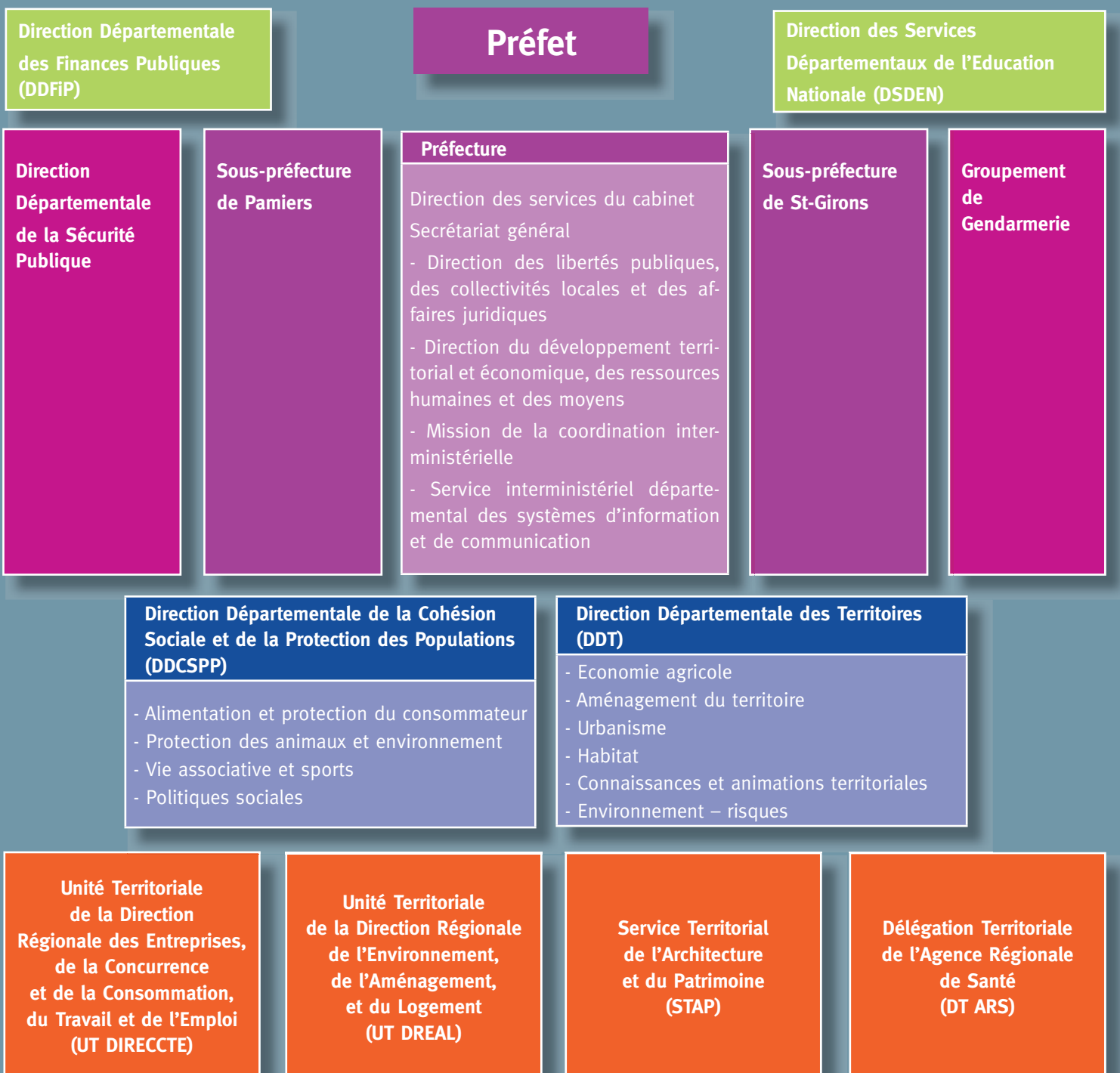


Annexe

Direction départementale des finances publiques de l'Ariège

Recettes per ues en 2011

INTITULE DE LA RECETTE	2010	2011	Évolution 2011 2010
Impôts locaux	137 523 995,62	142 009 323,96	3%
Taxe d'habitation + redevance sur audiovisuel	43 109 148,62	46 159 262,96	7%
Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties	81 075 170,00	84 846 125,00	5%
Contribution économique territoriale	13 339 677,00	11 003 936,00	-18%
Impôt sur le revenu	70 642 496,00	71 784 258,00	2%
Impôts sur les sociétés	25 382 141,89	27 399 883,78	8%
Taxe sur les salaires	15 622 247,87	15 643 663,31	0%
Taxe sur la valeur ajoutée	116 471 427,76	114 133 454,71	-2%
Droits d'enregistrement	17 107 951,87	19 396 573,53	13%
Impôt de solidarité sur la fortune	2 376 191,31	910 491,00	-62%
Prélèvements au profit de l'Etat (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	11 307 124,18	5 821 008,15	-49%
Contribution sociale généralisée (CSG)	11 839 388,76	12 572 390,75	6%
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	9 492 139,71	12 290 741,92	29%
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	790 695,22	1 019 860,63	29%
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	2 066 230,06	2 562 982,93	24%
TOTAL	420 622 030,25	425 544 632,67	1%



Annexe

Au service des Ariégeois...

Administration	Représentant	Contact
Préfecture	Salvador PEREZ Préfet Michel LABORIE Secrétaire général	2, rue de la Préfecture BP 87 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 10 00
Sous-préfecture de Pamiers	Hélène CAPLAT Sous-préfet	26, rue Frédéric Soulié BP 172 09102 Pamiers Tél. : 05 61 60 97 30
Sous-préfecture de Saint-Girons	Philippe SAUVANNET Sous-préfet	12, avenue René Plaisant BP 109 09201 Saint-Girons Tél. : 05 61 96 25 80
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Jean-François DESBOUIS Directeur	10, rue des Salenques 09000 Foix Tél. : 05 61 02 47 00
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)	Véronique CASTRO Directrice	9, rue Lt Paul Delpuch BP 130 09003 Foix cedex Tél. : 05 61 02 43 00
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECTE)	Robert CLAUDE Responsable de l'UT Ariège	30, avenue du Général de Gaulle 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 46 40
Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UT DREAL)	Guy SOULIÉ-BELREPAYRE Responsable de l'UT 09-31	4, avenue Didier Daurat BP 331 31776 Colomiers Cedex Tél : 05 61 15 39 99
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)	Hélène de KERGARIOU Architecte des bâtiments de France et chef du service	4, rue de la Préfecture 09000 Foix Tél. : 05 34 09 36 21
Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT ARS)	Gilles CHOISNARD Délégué territorial	1, boulevard Alsace Lorraine BP 30076 09008 Foix cedex Tél. : 05 34 09 36 36

Annexe

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)	Pascal COEVOET Directeur	55, Cours Gabriel Fauré BP 86 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 05 45 50
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	Nathalie COSTANTINI Directrice	2, rue du Lt Paul Delpech BP 40077 09008 Foix Cedex Tél. : 05 67 76 52 09
Délégation Militaire Départementale (DMD)	Colonel Antoine de LOUSTAL Commandant le 1er RCP et délégué militaire départemental de l'Ariège	Quartier Capitaine Beaumont 09105 Pamiers Cedex Tél : 05 34 01 99 99
Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ariège (GGD)	Colonel Christian DEVY Commandant le GGD	2, allées de Villote BP 80 09008 Foix Cedex Tél. : 05 61 02 17 00
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	Michel PAGES Directeur	Hôtel de Police 2, avenue Lakanal 09000 Foix Tél. : 05 61 05 43 00
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Lieutenant-colonel Didier MARCAILLOU Directeur	31 bis, avenue du Général de Gaulle 09003 Foix Cedex Tél : 05 61 05 48 00
Tribunal de Grande Instance de Foix	Michelle SALVAN, Présidente du Tribunal de grande instance	Place du Palais de Justice B.P. 78 09008 Foix cedex
Procureur de la République	Olivier CARACOTCH	Place du Palais de Justice B.P. 78 09008 Foix cedex
Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées (DTPJJ)	Patrick AUTIE Directeur	7, rue des Arts BP 315 31313 Labège Cedex Tél : 05 61 00 79 30
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ariège (SPIP)	Élise BERGEAUD Directrice	6, cours Irénée Cros 09000 Foix Tél : 05 34 09 88 20
Maison d'Arrêt de Foix	Alain PRAT Chef d'établissement	26, avenue du général de Gaulle 09008 Foix Cedex Tél : 05 61 05 01 50

Annexe

Douanes Division de Midi-Pyrénées Sud	Hervé GEFROY Chef divisionnaire	1, Avenue d'Alsace Bât B – 7ème étage 32000 AUCH Tél : 05 62 63 26 79
Pôle Emploi Direction Territoriale Midi-Pyrénées Sud	Christine PESCAIRE Directrice	Peysales 1, rue Victor Hugo 09000 Foix Tél : 05 61 02 92 10
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)	Nadine CARMARAN Directrice	5, Cours Gabriel Fauré BP 60061 09008 Foix Cedex Tél : 05 61 65 00 23
Agence Interdépartementale Ariège – Haute-Garonne – Gers - de l'Office National des Forêts (ONF)	Stéphane VILLARUBIAS Directeur	9, rue du Lieutenant Paul Delpech BP 20085 09007 Foix Cedex Tél : 05 34 09 82 00
Service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM)	Serge RUMEBE Chef du service	9, rue du Lieutenant Paul Delpech BP 20085 09007 Foix Cedex Tél : 05 34 09 82 00
Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	Stéphane DI MAURO Chef du service	32, boulevard Alsace Lorraine 0900 Foix Tél : 05 61 65 84 05
Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	Olivier TARTAGLINO Chef du service	32, avenue du Général de Gaulle 09000 Foix Tél : 05 61 65 63 44
Archives Départementales	Claudine PAILHES Directrice	59, chemin de la montagne 09000 Foix Tél : 05 34 09 36 80

Chiffres clés de l'Ariège

- 151 117 habitants (en 2009)
- 31 habitants / km²
- 4890 km²
- 11% du territoire de Midi-Pyrénées
- 1% du territoire français
- 4 pays : le pays du Couserans, le pays de Foix Haute-Ariège, le pays des Portes d'Ariège-Pyrénées, le pays des Pyrénées Cathares
- 3 arrondissements : Foix, Pamiers et Saint-Girons
- 22 cantons
- 332 communes
- Préfecture de département à Foix
- 2 sous-préfectures à Pamiers et à Saint-Girons



